

Carte d'identité et chiffre-clefs 2017 / 2018

- ◆ 7 communes
- ◆ 1850 ha pour 53000 hl
- ◆ 28,5 hl/ha (moyenne 2017) : les rendements sont naturellement faibles (max. autorisé 45 hl/ha)
- ◆ 59 caves, dont une coopérative
- ◆ Création de l'AOC :
 - ◆ 1982 : Rouge et Rosé
 - ◆ 2005 : Blanc
- ◆ Commercialisation
 - ◆ France : 87% / Export : 13%

Territoire et terroir : un vignoble mêlé de nature sauvage

Géographie : appellation située à 20 km au nord de Béziers, **adossée aux Monts de Faugères**, premiers contreforts des Cévennes et piémont du Haut-Languedoc : **jusqu'à 350/400m d'altitude**.

Nature

Faune et flore : petits bois, végétation de type maquis/garrigue, biodiversité se mêlent au vignoble **en grandes proportions**. Ils jouent un rôle important dans l'écosystème et donc pour le terroir et le caractère identitaire des vins.

Climat : méditerranéen

Sol : Faugères est une appellation unique en Languedoc, ses sols sont constitués à **100% de schistes** (compression de sable et d'argile issus de l'érosion de vieilles montagnes puis débités en feuillets lors du soulèvement du balcon qui domine la plaine biterroise). Les sols sont peu fertiles et drainants : l'eau s'infiltré et se stocke en profondeur. La vigne est donc contrainte de développer ses racines en profondeur. Le stress hydrique est élevé en période estivale mais les caractéristiques du schiste (feuillets et fissures de la roche) permettent de le limiter en autorisant aussi à la vigne d'aller chercher cette eau stockée en profondeur.

Ce terroir fragile aux rendements naturellement faibles a poussé les vignerons à mieux connaître l'écosystème et à adapter leurs pratiques pour le préserver et le pérenniser.

Et la main de l'Homme façonne le terroir ...

Un cahier des charges intégrant des mesures agro-environnementales dès 2011 (extrêmement rare pour l'époque : interdiction de désherbage chimique sur l'inter-rang, enherbement permanent des tournières, limitation de l'apport en azote minéral).

Un engagement environnemental fort : 80% des caves avec au moins un engagement agroenvironnemental

Agriculture biologique / Biodynamie en 2017 : 58% des caves et 40% des surfaces engagées, les nouveaux vignerons qui viennent s'installer le font en bio ou s'engagent très rapidement dans la conversion.

HVE (Haute Valeur Environnementale, niveau 3) : 7% des caves.

Un GDON actif et piloté par l'ODG dans un objectif de diminution/suppression des insecticides.

Confusion sexuelle : 450 ha (23% des surfaces).

2 stations collectives de lavage des outils agricoles pour préserver la qualité de l'eau

La volonté de tendre vers un idéal toujours plus respectueux de l'environnement :

Enherbement (dont expérimentations par le GIEE « Les Enherbeurs » en lien avec l'INRA).

Restauration de murets de pierre sèche et parcelles plantées en courbes de niveau pour lutter contre l'érosion des sols et valoriser le paysage.

Polyculture, plantation de haies, aménagements de cours d'eau, mise en place d'agro-systèmes.

Encépagement :

Rouges et Rosés : Syrah (32%), Grenache et Lledoner Pelut (29%), Carignan (20%), Mourvèdre (11%), Cinsault (8%).

Blanc : Roussanne (43%), Vermentino (25%), Marsanne (15%), Grenache Blanc (12%), Viognier (4%), Clairette (1%).